
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017- 578 du 13 décembre 2017

portant nomination du Directeur général du
Conseil national des Chargeurs du Bénin
(CNCB).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016 - 418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des transports ;
- sur** proposition du Ministre des Infrastructures et des transports,
- le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

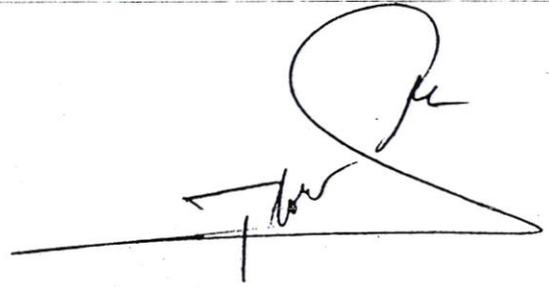
Monsieur **Bruno KANGNI** est nommé Directeur général du Conseil national des Chargeurs du Bénin (CNCB).

Article 2

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, 13 décembre 2017

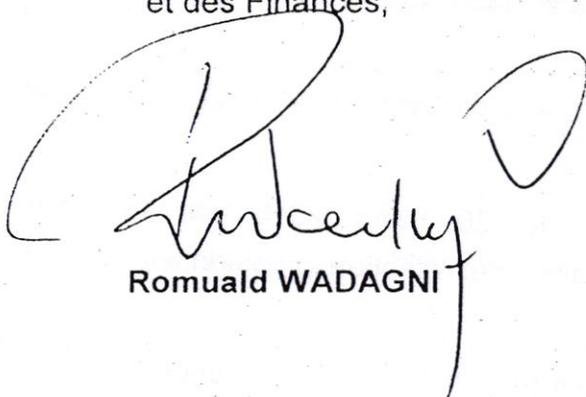
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



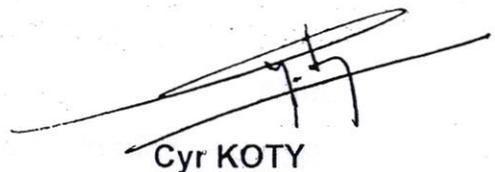
Patrice TALON

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI



Cyr KOTY

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MIT 2 – AUTRES MINISTERES 20 – SGG 4 – INTERSSE 1 – JORB 1.